Téléchargez gratuitement vos épreuves sur www.mongosukulu.com - Cours gratuits – Epreuves d'examen

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

COMMISSION NATIONALE D'ORGANISATION DE L'EXAMEN NATIONAL DU BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR (BTS)

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRYOF HIGHER EDUCATION

NATIONAL COMMISSION FOR THE ORGANIZATION OF BTS EXAM

Examen National du Brevet de Technicien Supérieur – Session de juin-juillet 2011

Spécialité/Option : Comptabilité et Gestion des Entreprises (CGE)

Epreuve : Fiscalité **Durée : 4 heures**

N.B. L'épreuve comprend 5 parties indépendantes

Première partie : L'IMPOT SUR LES ACTIVITES : 50 mn (12 pts)

Les « ETS Julie Charles », sont créés par Monsieur SAMBA, un aventurier de nationalité Malienne, arrivé au Cameroun en Décembre 2009. Disposant d'une somme de 13 000 000 F CFA, M. SAMBA s'est s'installé à Douala où il ouvre le 15 Février 2010 une boutique au lieu dit 'porte Jaune » pour y vendre les produits alimentaires dont les boissons à teneur d'alcool nulle (boissons non alcooliques).

Rendu à son centre d'impôt compétent, M. SAMBA est informé être assujettissant à la licence et à l'impôt libératoire dans la catégorie D et C, dans l'hypothèse favorable à l'administration fiscale.

TRAVAIL A FAIRE

Pour réaliser le travail qui vous est demandé, vous vous servirez en outre des annexes 1 et 2.

1. Donner la signification de l'impôt libératoire. (1 pt)
2. Donner la différence entre la licence de transport et la contribution à la licence. (2 pts)
3. Calculer l'impôt sur les activités dues par Monsieur SAMBA au titre de l'exercice 2010. (3 pts)
4. Quelles sont les modalités de paiement de l'impôt libératoire ? (2 pts)
5. présenter l'échéancier de paiement dudit impôt sachant que Monsieur SAMBA opte pour un paiement fractionné. (2 pts)
6. Quelle est la sanction encourue par un contribuable assujettie à l'impôt libératoire en cas de déclaration tardive ? (2 pts)

Annexe 01 : Tarif de l'impôt libératoire

CATEGORIES	MONTANT DE L'IMPÔT LIBERATOIRE			
A	De	0	à	20 000
B	De	21 000	à	40 000
C	De	41 000	à	50 000
D	De	51 000	à	100 000

Annexe 02 : Tarif de contribution à la licence

classe de licence	élément de base	L'activité relève de la patente	L'activité relève de l'impôt libératoire
1ère classe	Boissons alcooliques	4 fois la contribution	2 fois la contribution
2ème classe	Boissons non alcooliques	2 fois la contribution	1 fois la contribution

Téléchargez gratuitement vos épreuves sur www.mongosukulu.com - Documentation, forum, téléchargement, partage

Téléchargez gratuitement vos épreuves sur www.mongosukulu.com - Cours gratuits – Epreuves d'examen

Deuxième partie : LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE : 50 mn (12 pts)

La SARL DONGO Marcel est une jeune entreprise de prestations de services et de ventes de consommables. Au cours du mois de Janvier 2010, elle a réalisé avec les entreprises de la place les opérations figurant en annexe 3. Par ailleurs, le bilan établit le 31 décembre 2009 de la SARL DONGO Marcel vous est donné en annexe 4.

TRAVAIL A FAIRE :

1. A quel régime d'imposition est soumis la SARL DONGO Marcel en matière de TVA ? Son chiffre d'affaires annuel moyen est de 87 000 000 F HT. (2 pts)
2. Calculer la TVA à payer du mois de janvier 2010. le taux général de la TVA est de 19,25%. (10 pts)

NB : Les dispositions de la loi finance pour l'exercice 2010 doivent être appliquées en ce qui concerne la TVA récupérable.

Annexe 3 : SARL DONGO Marcel

A. Achats des fournitures, services et autres charges payés comptant

Ces informations extraites des journaux de « banques-crédit » et de « caisse dépenses », correspondent aux montants effectivement encaissés par les fournisseurs de biens et de services, ainsi que par les salariés et les organismes sociaux bénéficiaires.

1- ACHATS DE BIENS	Montant	Observations
Photocopieur canon	4 197 600	« Banque crédit »
Encre pour imprimante	4 595 895	« Banque crédit »
Tambours pour photocopieurs	3 327 075	« Banque crédit »
Papiers de reproduction	2 146 500	« caisse dépenses »
Total dépenses sur biens	**14 267 070**	
2- SERVICES		
Téléphone	405 450	« caisse dépenses »
Eau (1)	38 160	« caisse dépenses »
Réparation toiture magasin	479 385	« caisse dépenses »
Honoraires expert comptable	1 860 300	« Banque crédit »
	2 623 500	« Banque crédit »
Total dépense sur services	**5 406 795**	
3- AUTRES CHARGES		
Salaires nets (ou dus)	5 250 000	« Banque crédit »
CNPS, CF et FNE	435 600	« Banque crédit »
Cotisations syndicales	102 300	« caisse dépenses »
Total dépenses sur autres charges	**5 787 900**	

(1) ne pas tenir compte de la tranche sociale.

B. Déclaration de mise en service

Il s'agit d'un classeur monté et installé dans le bureau du Directeur Général par les employés de l'entreprise.

	Coût de production	TVA
Classement « INO » pour bureau DG	680 000	130 900

C. Ventes de consommables et prestations encaissées

Ces informations sont extraites des journaux de « ventes crédits », « Banque-débit » et « Caisse Recettes », ainsi que des relevés bancaires. Il s'agit donc des montants effectivement encaissés ou à payer par les clients.

Téléchargez gratuitement vos épreuves sur www.mongosukulu.com - Documentation, forum, téléchargement, partage

Téléchargez gratuitement vos épreuves sur www.mongosukulu.com - Cours gratuits – Epreuves d'examen

	Montant	Observations
1- VENTES DE CONSOMMABLES :		
- Encre pour ordinateurs	5 180 220	« Ventes Recettes »
- Papiers de reproduction	2 981 250	« Caisse Recettes »
- Tambours pour photocopieurs	2 146 500	« Ventes Crédits »
Total encaissements sur ventes des consommables	10 307 970	
2- SERVICES		
Réparations copieurs	1 431 000	« Caisse Recettes »
Réparations Ordinateurs	3 129 120	« Banque – Débit »
Animation séminaires informatique	7 665 390	« Relevés Bancaires »
Total encaissements sur prestations vendues	**12 225 510**	
Total encaissements du mois : janvier 2010		**22 533 480 F**

Annexe 4 : SARL DONGO Marcel

BILAN AU 31 DECEMBRE 2009

ACTIF		PASSIF	
ACTIF IMMOBILISE		CAPITAUX PROPRES	
Charges immobilisées	300 000	Capital social	15 000 000
Immobilisations corporelles	9 540 000	Résultat net	3 250 000
ACTIF CIRCULANT		PASSIF CIRCULANT	
Marchandises	6 400 000	Fournisseurs	1 750 000
Clients	5 460 000	Rémunérations dues	2 475 000
Etat, crédit TVA	325 140	Organismes sociaux	423 000
Etat, TVA récupérable	1 350 000	Etat, Impôt sur Bénéfices	1 482 500
TRESORERIE ACTIF		Autres dettes	882 640
Banques	1 280 000	TRESORERIE PASSIF	
Caisse	470 000	Banques	1 603 000
Total	**25 125 140**	**Total**	**25 125 140**

Troisième Partie : IMPOT SUR LE CAPITAL : 25 mn (06 pts)

Les annexes 5, 6 et 7 sont rattachés à cette partie.

A. La société anonyme « Les Champions » (SAC) est constituée le 1er janvier 2008 avec un capital de 1 600 000 000 F en numéraire par devant maître FADY à Douala.

1er TRAVAIL A FAIRE

Calculer les droits d'enregistrement liés à cette constitution. (2 pts)

B. Dans le cadre de la privatisation des entreprises publiques, la SAC absorbe à la suite d'une fusion, la société des transports du Cameroun (STC). L'acte de fusion est signé le 30 octobre 2008.

Le bilan de la STC se présente ainsi le 30 octobre 2008 sous une forme résumée.

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé	2 100 000 000	Capitaux propres	2 600 000 000
Actif circulant	1 700 000 000	Dettes	1 200 000 000
Trésorerie	0	Trésorerie	0
Total	**3 800 000 000**	**Total**	**3 800 000 000**

Téléchargez gratuitement vos épreuves sur www.mongosukulu.com - Documentation, forum, téléchargement, partage

Téléchargez gratuitement vos épreuves sur www.mongosukulu.com - Cours gratuits – Epreuves d'examen

Les associés de la STC ont reçu en échange de cet apport 52 000 actions de la SA le « champions » qui a par la même occasion repris tout le passif de la STC.

2ième TRAVAIL A FAIRE

Calculer les droit d'enregistrement relatifs à cette augmentation de capital dans la SA Les Champions. (2 pts)

C. Début mars 2010, pour financer un vaste programme d'expansion, la SAC procède à une augmentation de son capital qui est porté dans un premier temps à 5 500 000 000 F puis une seconde fois à 8 000 000 000 F. Ces deux opérations sont faites exclusivement en numéraire.

3ième TRAVAIL A FAIRE

Quel est le montant des droits d'enregistrement relatifs à ces deux augmentations de capital ? (2 pts)

Annexe 05 : Tarif Des Droits Dégressifs jusqu'au 31/12/2009

Tranche de capital	taux	Droit dégressif
De 0 à 750 000 000	*2%*	*Plafond 750 000*
De 750 000 000 à 1 500 000 000	*1,5%*	*Plafond 1 500 000*
De 1 500 000 000 à 3 000 000 000	*1%*	*Plafond 3 000 000*
De 3 000 000 000 à 5 000 0000 000	*0,5%*	*Plafond 5 000 000*
De plus de 5 000 000 000	*0,25%*	*Plafond .2 500 000*

Annexe 06 : Extrait de l'article 545 du CGI jusqu'au 31/12/2009.

Droits fixes spécifiques (article 545 du CGI – 2009)

Sont soumis au droit fixe de 50 000 F :
- Les actes découlant d'accords et conventions passées avec l'Etat …
- Les marchés publics sur financement conjoints passées avec l'Etat …
- La prise en charge par la société absorbante de tout ou partie du passif des sociétés anciennes dans les actes de fusion des sociétés anonymes ou à responsabilité limitée.

Annexe 07 : Extrait de la loi de finance pour l'exercice 2010.

Article 546 du CGI : Enregistrement gratis de certains actes

Enregistrement gratis des actes de constitution, de prorogation de société et d'augmentation du capital social

Jusqu'en décembre 2009, les actes de constitution, de prorogation de société et d'augmentation du capital étaient enregistrés sous condition du paiement d'un droit dégressif. Suivant les tranches du capital ou d'un droit fixe, selon les cas.

Les nouvelles dispositions en la matière, issues de la loi de finances pour l'exercice 2010, soumettent lesdits actes à la formalité d'enregistrement sans acquittement de droits.

***Acte de constitution** : par acte de constitution de société, il faut entendre la création de la société, matérialisée par la rédaction des statuts par acte authentique lesquels déterminent notamment la forme, la durée, la dénomination, le siège, l'objet social et le montant et la répartition du capital.*

Téléchargez gratuitement vos épreuves sur www.mongosukulu.com - Documentation, forum, téléchargement, partage

Téléchargez gratuitement vos épreuves sur www.mongosukulu.com - Cours gratuits – Epreuves d'examen

Prorogation de société *: la prorogation de société, elle est l'opération par laquelle la durée de vie de la société est rallongée.*

Augmentation de capital *: pour ce qui est de l'augmentation du capital, elle consiste en un accroissement du capital social soit par incorporation des réserves, soit par émission de titres sociaux nouveaux, soit par augmentation de la valeur nominale des actions. L'augmentation de capital peut également résulter de opérations de fusion, scission ou apport partiel d'actif.*

A compter du 1er janvier 2010, les actes sus visés bénéficient de l'enregistrement gratis. L'opposition de la formalité ne donnant lieu à l'acquittement d'aucun droit d'enregistrement.

Toutefois pour l'application de la présente mesure, seule la durée, la date de l'acte fait foi. Ainsi, les actes constitutifs, de prorogation et d'augmentation du capital intervenus avant le premier janvier 2010 demeurent soumis au paiement des droits dégressifs ou fixes selon les cas.

En revanche, pour les cas particuliers des actes de constitution et d'augmentation du capital, la date à prendre en compte pour l'appréciation du droit applicable est celle de l'établissement de la déclaration notariées de souscription, et de versement, conformément aux dispositions de l'acte uniforme OHADA sur le droit des sociétés commerciales et GIE.

Quatrième partie : IMPÔT SUR LES SOCIETES : 01 H 05 (18 pts)

Dans le cadre d'un test de recrutement dans l'entreprise SOCOMECAM SA, la direction vous confie les dossiers suivants pour étude :

Dossier 01 : Déficit ordinaire et déficit privilégié

Au 31/12/2009, la SOCOMECAM a dégagé un déficit de 17 000 000 FCFA comprenant :

- les amortissements comptables de l'exercice de 12 000 000 FCFA
- les provisions pour risques divers de 2 500 000 FCFA
- une plus value à exonérer de 3 000 000 FCFA

TRAVAIL A FAIRE :

1°) Qu'appelle-t-on déficit privilégié et déficit ordinaire ? 1pt
2°) Quelle est la masse d'amortissements susceptibles d'être différés en fin d'exercice ?1pt
3°) Quel est le montant du déficit reportable ? 1pt
4°) Quelles sont les conditions à remplir pour différer régulièrement les amortissements ?2 Pts

Dossier 2 : Imputation des déficits.

La SA SOCOMECAM a réalisé les résultats fiscaux suivants au cours des sept dernières années comme le présente le tableau ci-après :

Année	Résultats	Chiffre d'affaires	Amortissement de l'exercice
2003	Déficit= -34 000 000	116 250 000	10 000 000
2004	Déficit= - 50 000 000	135 075 000	20 000 000
2005	Déficit= - 68 000 000	107 017 500	20 000 000
2006	Bénéfice= 15 000 000	98 681 145	20 000 000
2007	Bénéfice= 45 000 000	205 320 000	20 000 000
2008	Bénéfice= 54 000 000	205 320 000	20 000 000
2009	Déficit= - 30 000 000	100 000 000	20 000 000

Téléchargez gratuitement vos épreuves sur www.mongosukulu.com - Cours gratuits – Epreuves d'examen

6 pts

TRAVAIL A FAIRE :

Procéder aux imputations des déficits à partir de 2006 :
1°) en rendant le bénéfice fiscal nul
2°) en tenant compte du seuil critique

Cinquième Partie :
IMPOT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES : 50 mn (12 pts)

Fin décembre 2008, M. SIMBAFO, impressionné par le dynamisme de son ami TATOMDJAP, Grand opérateur économique du pays, décide de se lancer aussi dans les affaires en 2009.

Joignant la parole à l'acte :

1/ il importe en janvier 2009 avec le concours financier de son ami un container de whisky de marque GRANT de France pour 80 000 000 qu'il revend toute l'année en réalisant une marge de 25% ;

2/ il achète une plantation à Mélong II (dans le MOUNGO) qu'il exploite pour l'élevage des bovins et caprins. Les achats des intrants effectués au cours de l'année se sont élevés à 25 000 000 FCFA ; La main d'oeuvre s'est chiffrée à 5 000 000 FCFA. Les ventes de l'exercice ont été de 40 000 000 FCFA.

3/ il met en location son immeuble de 10 appartements de valeur locative mensuelle 50 000 FCFA. (Tous les appartements ont été occupés en 2009). La valeur actuelle de cet ensemble immobilier est de 200 000 000 FCFA.

4/ il vend ses actions que détenait les brasseries du Cameroun en réalisant un bénéfice de 5 000 000 FCFA ;

5/ Par ailleurs, il a perçu des dividendes pour 5 000 000 FCFA et des intérêts issus de son compte d'épargne ouvert à la SGBC agence de BONANDJO pour 800 000FCFA. On précise qu'il avait déposé dans ce compte 9 500 000 FCFA.

TRAVAIL A FAIRE :

1°) Préciser les différentes catégories auxquelles appartiennent les revenus de M. SIMBAFO
2°) Calculer la taxe foncière due par M. SIMBAFO
3°) Calculer l'IRPP dû par M. SIMBAFO au titre de l'exercice 2009.

ANNEXE 08 : Calcul de l'IRPP

Tranche du revenu net global	pourcentage
de 0..... à2 000 000	10%
de 2 000 000 à3 000 000	15%
de 3 000 000 à.....5 000 000	25%
de plus de 5 000 000	35%

« L'impôt calculé et le minimum de perception prévus ... est majoré de 10% au titre des additionnelles communaux ».

Téléchargez gratuitement vos épreuves sur www.mongosukulu.com - Documentation, forum, téléchargement, partage